

## REUNION DU 24 JUIN 2020.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : Mr PUHARRÉ

Mme ROUGIER, Mr CAZALET

Mme SAUVÉ, Mme LEDOUARON, Mme LAVAUZELLE, Mme CHOPIN

Mrs. TARDAN, DINAND, GOICOCHEA, BOURROUILH, PIERAGNOLO

Absent :

Excusés : Mme DODOGARAY,  
N. LEMBEYE donne pouvoir à T. ROUGIER

Secrétaire : M. SAUVÉ

Convocation : 17/06/2020

En préambule, Madame le Maire propose la lecture du procès-verbal du conseil municipal du 03/06/2020.

Les remarques des conseillers sur procès-verbal ont été prises en compte par Mme le Maire lors de sa lecture.

Le compte rendu de la séance du 03/06/2020 sera signé et approuvé lors de la prochaine séance

### **1 : N° 01-06B-2020 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) :**

Le maire expose le dispositif conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double soit un total de 24.

Lors du mandat précédent, cette commission était constituée exclusivement d'élus, mais il est proposé de proposer pour moitié des élus, et pour moitié des citoyens tiers tirés au sort.

Madame le Maire accepte de présider cette commission.

6 conseillers se proposent pour être titulaires :

- Michel PUHARRE
- François PIERAGNOLO
- Jacques DINAND
- Anne LE DOUARON
- Marjorie CHOPIN
- Tiphaine ROUGIER

6 membres de la liste électorale sont tirés au sort pour être titulaires :

- Jacques NAEGELIN
- Marie-Thérèse MOUSTROU
- Marie BROUCHOIRE
- Sabine ARRIBERE
- Hervé
- DAUPHIN
- Sylvie SALAMITOU

6 conseillers suppléants sont désignés :

- Loïc GOICOCHEA
- Emile TARDAN
- Henri CAZALET
- Joël BOURROUILH
- Magalie SAUVE
- Nadia LAVAUZELLE

6 membres de la liste électorale sont tirés au sort pour être suppléants :

- Marie-Claire LACOSTE
- Christian SALAMITOU
- Christophe CARRERE
- Julia LOPEZ PERREIRA GOMEZ
- Jean-Pierre LACROUST
- Pierrette BETOURET-CANAU

## **2 : N° 02-06B-2020 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 64 :**

Cette adhésion à l'Association des Maires de France 64 (ADM 64) permet d'offrir une couverture juridique au maire et aux adjoints.

Elle permet également d'accéder à des formations pour l'ensemble des élus.

L'adhésion de 370€ comprend : 150€ pour l'adhésion nationale  
170€ pour l'adhésion départementale  
40€ pour une revue mensuelle.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

### 3 : N° 03-06B-2020 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION TERRE DE LIVRES :

Madame le maire fait part du courrier de l'Association Terre de Livres, concernant une demande de subvention pour une embauche de saisonnier chargé de l'accueil au centre d'interprétation de Navarrenx (CIN) pour une ouverture du 11 juillet au 26 septembre.

Les deux personnes identifiées à ce jour sont des navarrais(es), qui seront reçu(e)s par un comité de personnes de la mairie et de l'association Terre de livres.

Le montant de la subvention est de 2607,81 €, couvrant les frais liés à ce contrat soit un 20 heures.

Avant la mise au vote, Monsieur PUHARRÉ trésorier de l'association Terre de Livres quitte la séance.

Après étude de cette demande de subvention, cette décision est acceptée à l'unanimité.

### 4 : DEMANDE DE VERSEMENT DU FORFAIT SCOLAIRE A L'ECOLE IKASTOLA (CHERAUTE 64130) POUR UNE ELEVE DE NAVARRENX

Les obligations réglementaires en matière de forfait scolaire sont exposées par Mme le Maire. La commune est tenue de reverser le forfait scolaire pour les écoles sous contrat situées sur son territoire, mais peut choisir de le faire pour des écoles extérieures à la commune.

Le coût moyen d'un élève est entre 700 et 800€ pour l'année scolaire

La demande est soumise au vote :  
CONTRE = 12    POUR = 2

Cette décision n'est pas adoptée.

### 5 : N°04-06B-2020 : PROGRAMME 2020 DES TRAVAUX FORESTIERS : TRAVAUX SUR LES PEUPELEMENTS FORESTIERS. (PROGRAMME 47)

Madame le Maire fait part au conseillers municipaux du projet présenté par l'Office National des Forêts concernant des travaux de sylviculture et d'amélioration des peuplements forestiers, situés en forêt communale bénéficiant du régime forestier :

**Projet :** Dégagement régénération naturelle parcelles 10 et 35r sur 3 ha

Le devis des travaux de l'ONF s'élève à **4 425 € HT** pour 3 hectares travaillés.

Ils pourraient bénéficier **d'une aide du Conseil Régional et du Conseil Général de 40 % sur barème**, au titre de la politique d'aide aux massifs forestiers de coteaux et de montagne proposée sur les Pyrénées-Atlantiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent projet et le plan de financement envisagé soit :

- Subvention du Conseil Départemental : 396.00 €
- Subvention du Conseil Régional : 396.00 €
- Autofinancement communal : 3633.00 €
- Montant de TVA (10%) : 442.50 €

- DECIDE de réaliser ces travaux et SOLLICITE les subventions correspondantes

- S'ENGAGE à voter sa part d'autofinancement soit : 3 633€ et l'avance TVA de 4 42.50€, soit une participation TTC de 4075.50 €

- DEMANDE la réalisation de ces travaux par l'intermédiaire du Syndicat Forestier des Chênaies des Vallées Basques et Béarnaises

- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

#### **6 : N°05-06B-2020 : PROGRAMME 2020 DES TRAVAUX FORESTIERS : TRAVAUX SUR LES PEUPELEMENTS FORESTIERS. (PROGRAMME 48)**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet présenté par l'Office National des Forêts concernant des travaux de sylviculture et d'amélioration des peuplements forestiers, situés en forêt communale bénéficiant du régime forestier :

**Projet :** Plantation de chênes sessiles en enrichissement parcelle 8r sur 1 ha.

Le devis des travaux de l'ONF s'élève à **2 875€ HT** pour hectares travaillés.

Ils pourraient bénéficier **d'une aide du Conseil Régional et du Conseil Général de 40 % sur barème**, au titre de la politique d'aide aux massifs forestiers de coteaux et de montagne proposée sur les Pyrénées-Atlantiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent projet et le plan de financement envisagé soit :

- Subvention du Conseil Départemental : 500€
- Subvention du Conseil Régional : 500€
- Autofinancement communal : 1 875€
- Montant de TVA (10%) : 287.50 €

- DECIDE de réaliser ces travaux et SOLLICITE les subventions correspondantes

- S'ENGAGE à voter sa part d'autofinancement soit : 1 875.00 € et l'avance TVA de 287.50€, soit une participation TTC de 2162.50 €

- DEMANDE la réalisation de ces travaux par l'intermédiaire du Syndicat Forestier des Chênaies des Vallées Basques et Béarnaises.

- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

### **7 : N°06-06B-2020 : VOTE DU TAUX DES TAXES 2020**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les taux d'imposition pour 2020 applicables aux bases communiquées par la DGFIP.

Si les 2 taxes sont augmentées de 1 %, le foncier bâti apporte au budget un bonus 1281 € pour le bâti, et 44 € pour le non bâti.

Les taux proposés resteront identiques à ceux de l'année 2019 à savoir :

- Foncier bâti : 10,40 %
- Foncier non bâti : 25,27 %

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, décide de maintenir les taux à ceux de l'année 2019.

- MAINTIENT pour 2020 les taux comme suit :

- Foncier bâti : 10,40 %
- Foncier non bâti : 25,27 %

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

### **8 : N°07-06B-2020 : PLAFONNEMENT DES DEPENSES FETES ET CEREMONIES**

Madame le Maire expose la demande d'attribuer une enveloppe financière pour l'organisation de manifestations d'été par la Municipalité.

Il est proposé de fixer ce plafond à 5 000 €.

Cette disposition est adoptée à l'unanimité.

### **9 : N°08-06B-2020 : NUMEROTATION DE LA RESIDENCE MARGUERITE DE NAVARRE**

Madame le Maire expose la demande du Service des impôts.

En effet pour éviter les problèmes d'acheminement du courrier, les services postaux et des impôts demandent à ce que la résidence Marguerite de Navarre soit numérotée au 2 place du Foirail, et le Gîte communal au 2 bis place du Foirail.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

### **10 : N°09-06B-2020 : EMPLOYEE A L'ACCUEIL EN CONTRAT AIDE :**

L'agent termine son contrat le 7 Juillet, un souhait de prolongation est fait pour une durée de 6 mois.

Une modification sur une prolongation de 18 mois pourra être fait avec une prise en charge de 45% par la DIRECCTE au lieu de 50%.

Le renouvellement de ce contrat aidé est adopté à l'unanimité.

### **11 : N°10-06B-2020 : CONTRAT ATSEM**

La fin du contrat aidé d'un agent sur un poste d'ATSEM est prévue le 31 Août 2020.

Aux vues des forts effectifs à la rentrée 2020, la directrice demande 3H de plus par semaine de présence ATSEM.

Sur ces éléments Mme le Maire propose un contrat contractuel sur la base de 30H annualisé sur ce poste d'ATSEM.

Après mises aux voix : POUR = 13    ABS = 1

Cette décision est adoptée à la majorité.

### **12 : MARCHÉ DU DIMANCHE**

Le principe de marché itinérant est annulé pour des raisons techniques, essentiellement du fait des problèmes de branchements électriques. Il aura lieu tout l'été sur la place d'Armes.

Un problème se pose pour le week-end de la foire artisanale, la place des Casernes ne peut pas héberger le marché car les commerçants ne souhaitent pas mettre de branchements électriques à disposition.

Après présentation d'un plan de placement des camelots sur la place du marché, la tenue de celui-ci a été mise au vote :

CONTRE = 8    POUR = 6

Décision non adoptée à la majorité.

### **13 : EABN :**

Mme le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Mr Saint Maxent, présentant les projets de l'association récemment créée pour organiser des événements et animations sur la commune.

**14 : N°11-06B-2020 : DEMANDE D'UN ARTISAN D'ART :**

Madame le Maire expose la demande de Mr DESLANDE qui souhaite l'exonération de ses baux locaux de la porte Saint-Antoine.

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de récupérer le local en haut de la porte Saint-Antoine au bénéfice de la Mairie.
- DECIDE d'exonérer de 3 mois le loyer qui se situe en bas de la porte Saint-Antoine.
- DEMANDE à Mr DESLANDE d'ouvrir le musée des vieux outils quotidiennement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**15 : N°12-06B-2020 : CONVENTION DE GESTION DES TERRAINS DE TENNIS AVEC LE CAMPING BEAU RIVAGE**

Les propriétaires du camping sont intéressés par la gestion des réservations du tennis. Un terrain est jouable, le second nécessite un entretien qui peut être réalisé en régie, et le troisième peut être reconverti en terrain de badminton.

La convention établie avec le camping a été lue au Conseil par Mr PUHARRÉ.

Les tarifs pour les terrains de Tennis proposés sont :

- 5 € pour une heure
- 60 € pour un abonnement d'une année
- 10 € de caution pour une clef.

Le terrain de badminton sera gratuit mais une caution de 20€ sera demandé pour le prêt de matériel.

Le régisseur sera Mme HERNANDEZ, Mr LALLIER sera régisseur adjoint.

Après analyse, les tarifs et les termes de la convention sont adoptés à l'unanimité.

**16 : ECLAIRAGE PUBLIC :**

Madame le Maire fait part de l'économie qui pourrait être fait par l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h du matin soit une économie de 5 000 € par an.

La pose d'ampoules à leds pourrait augmenter de gain.

Cette décision doit être analysée en détail lors d'un prochain Conseil Municipal.

Nous, Nadine BARTHE, Maire clôturons et arrêtons la présente séance comprenant 12 délibérations : du n° 01/06B/2020 au n° 12/06B/2020.

BARTHE Nadine	DODOGARAY Christelle excusée
PUHARRÉ Michel	BOURROUILH Joel
ROUGIER Tiphaine	LAVAUZELLE Nadia
CAZALETTS Henri	TARDAN Emile
CHOPIN Marjorie	LE DOUARON Anne
DINAND Jacques	PIERAGNOLO François
SAUVÉ Magali	LEMBEYE Natacha donne pouvoir à T. ROUGIER
GOICOCHEA Loïc	